



COMMUNIQUE DE PRESSE

**UN PROCESSUS EST LANCE,**

**LE GOUVERNEMENT DOIT MAINTENANT PRENDRE TOUTE LA MESURE DE LA SITUATION DE MAYOTTE**

L'AG - houleuse – de samedi 16 avril 2016 après-midi a décidé de la suspension du mouvement de grève.

Le relevé de décision signé par le Ministère de l'Outre-mer (son directeur de cabinet en présence de la Ministre) ce vendredi permet - enfin - d'engager des négociations sur différentes revendications de l'Intersyndicale, avec un échéancier pour la plupart d'entre elles. Des groupes de travail sur des droits sociaux -nouveaux à Mayotte- sont actés.

Dès cette semaine, l'application du code du travail sera discutée avec un envoyé du Ministère du travail.

La négociation sur la reconstitution de carrière des anciens agents de la CDM se fera dès le mois de mai. La logique actée est celle de la prise en compte de l'ensemble de la carrière des agents. Le gouvernement ne peut pas - une nouvelle fois - décevoir les anciens agents de la collectivité sur ce dossier.

En ce qui concerne l'attractivité, le gouvernement ne s'est guère empressé de faire fonctionner les services publics. Toutefois, il s'engage sur plusieurs points :

- le calcul de l'impôt sur l'IE / ISG : nous redemandons ce jour à ce que soit acté le principe de revenus exceptionnels pour bénéficier du système du quotient...avant que chacun ne déclare ses impôts sur les revenus 2015. Nous attendons une réponse dans les jours qui viennent. Faute de quoi, nous reprendrons la mobilisation au moment des examens de fin d'année.
- la formule vague d'accélération de carrière après un passage à Mayotte nous permet de négocier du concret auprès de chaque Ministère. Nous demandons dès à présent que le MEN propose de véritables mesures pour les agents concernés.
- le gouvernement a acté une clause de revoyure pour le montant de l'indexation... que nous souhaitons voir porter au taux "Océan indien" de 53%. Rendez-vous est pris au 1er trimestre 2017, avant les élections présidentielles et non après. Ce sera un moment politique particulièrement opportun pour faire avancer cette revendication essentielle. Rien en revanche sur la réécriture du décret de 2013 ou sur celle du décret "voyages" de 1989.

Ce n'est pourtant qu'à ces conditions que le gouvernement rétablira une attractivité indispensable à tous les services notamment celui de l'éducation qui souffre en plus d'un manque criant d'infrastructures.

Aujourd'hui les usagers des services publics souffrent d'un accueil indigne et ses acteurs de conditions travail intolérables !

L'attractivité c'est aussi une lutte bien plus volontariste contre la violence qui gangrène Mayotte.

Pour toutes ces raisons, le mouvement est donc suspendu - et non arrêté - pour laisser place aux différentes négociations.

Nous tenons à nouveau à remercier tous les collègues qui nous ont fait confiance et qui se sont engagés dans le mouvement de grève depuis la fin du mois d'octobre 2015. Face à un gouvernement particulièrement autiste, le rapport de forces – brutal ces derniers jours avec les barrages – fut le seul moyen de rétablir le dialogue social.

Pour la FSU-Mayotte  
Les co-secrétaires,  
Anssiffoudine PORT SAID  
Thierry WUILLEZ  
Frédéric MULLER